

Résumé de l'exposé stratégique sur les opérations du HCR en Asie et dans le pacifique

Comité permanent 18^e réunion 5 - 7 juillet 2000

1. Les principaux objectifs du HCR dans la région sont les suivants :
 - sauvegarder l'asile et promouvoir la protection internationale;
 - mettre en oeuvre des solutions durables;
 - fournir une assistance à la réintégration durable dans les zones accueillant des rapatriés;
 - renforcer la capacité de préparation aux situations d'urgence; et
 - faciliter le dialogue régional et sous-régional sur les questions relatives aux réfugiés et aux migrants parmi les gouvernements concernés.

I. Protection internationale

2. Le Gouvernement **indonésien** a l'intention de signer la Convention de 1951 et le HCR avise les autorités des modalités techniques d'adhésion. Entre-temps, le HCR participe à la sélection d'un nombre important de demandeurs d'asile qui se trouvent en Indonésie où ils ont été détenus alors qu'ils étaient en route vers l'Australie.
3. Un mémorandum d'accord a été signé avec le Gouvernement de Mongolie prévoyant la coopération avec le HCR dans les procédures de détermination de statut, la formation au droit des réfugiés et les activités de création de capacités. Le Gouvernement a également exprimé son intérêt pour une adhésion à la Convention de 1951.
4. A **Sri Lanka**, l'escalade du conflit armé s'est traduite par de nouveaux déplacements de population au nord du pays et a suscité de vives préoccupations concernant la sécurité et le bien-être de la population civile. En raison des hostilités récentes dans la péninsule de Jaffna, environ 170 000 personnes ont été déplacées et des civils ont été pris dans le conflit. Le HCR a accru ses interventions auprès du Gouvernement et des Tigres de libération de l'Eelam tamoul afin de garantir l'accès aux populations déplacées, leur liberté de mouvement et la fourniture d'une assistance humanitaire. En outre, le HCR continue de promouvoir des solutions pour les personnes déplacées en facilitant leur réintégration dans leur région d'origine et l'installation dans de nouvelles communautés. Il n'y a pas eu de mouvements à grande échelle de demandeurs d'asile sri lankais en Inde ces dernières semaines. Le HCR continue de suivre de près la situation. Plus de 66 000 réfugiés sri lankais sont toujours dans l'Etat de Tamil Nadu en Inde.
5. En **Thaïlande**, le HCR continue de suivre la protection de plus de 5 000 réfugiés karen et karenni de Myanmar hébergés dans onze camps le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar. Depuis l'établissement de trois bureaux extérieurs du HCR sur la frontière, la population réfugiée a été enregistrée et les camps, qui ont fait l'objet d'attaques transfrontalières ces dernières années, ont été transférés davantage à l'intérieur des terres. Les discussions se poursuivent avec les autorités concernant l'établissement de comités d'admission provinciaux afin de donner aux nouveaux arrivants l'accès aux camps conformément à des critères d'admission plus larges.
6. Les événements en Thaïlande de la fin 1999 et du début 2000 impliquant des personnes du Myanmar ont eu des répercussions néfastes sur le sentiment du public à l'égard des réfugiés du Myanmar. Le Gouvernement thaïlandais s'est engagé à poursuivre sa politique d'asile libérale.

II. Promotion de solutions

7. Plus de 163 000 réfugiés sont rentrés au Timor oriental, la plupart sous les auspices du HCR. Afin de promouvoir la réconciliation et la réintégration durable, des efforts accrus sont déployés pour promouvoir les retours volontaires des réfugiés ayant eu des liens avec la milice ou les groupes autonomistes. Des discussions approfondies se sont tenues avec les chefs locaux pour vérifier la disponibilité de la communauté à accepter les rapatriés. Le retour est organisé en étroite coordination avec l'Administration provisoire des Nations Unies au Timor oriental (UNTAET) qui assure leur sécurité à leur retour.

8. En vertu du programme d'abris du HCR, 16 000 unités de logement ont été livrées en faveur de 70 000 rapatriés. La distribution de 19 000 unités de logement est prévue au cours des mois à venir. Le HCR continue également à mettre en oeuvre des projets d'infrastructures communautaires et d'activités génératrices de revenus. Le HCR espère se désengager du Timor oriental à la mi-2001, et maintenir une présence limitée aux fins de protection et de plaidoyer.

9. Au Timor occidental, la promotion de solutions pour plus de 100 000 Timorais de l'est continue d'être entravée par le manque d'accès, les menaces et l'intimidation des milices ainsi que par la désinformation visant à empêcher le rapatriement. Une campagne d'information de masse du HCR, lancée en novembre 1999, a joué un rôle important dans la recherche d'une solution durable en donnant aux réfugiés les moyens de choisir librement et en toute connaissance de cause leur avenir, et a contribué au processus de rapatriement.

10. En mai 2000, le rythme des rapatriements a connu un vif déclin en raison de la circonspection des réfugiés dont la plupart ont des liens familiaux ou autres avec des groupes favorables à l'intégration. Des rapports erronés de harcèlement de rapatriés au Timor oriental et la préoccupation concernant une pénurie de stocks alimentaires ont contribué à cet état de fait. Le HCR a intensifié sa campagne d'information de masse pour fournir aux réfugiés des informations réalistes à leur retour au Timor oriental. A cette fin, des visites de chefs de réfugiés au Timor oriental et des visites au Timor occidental conduites par des chefs et des personnalités respectées du Timor oriental ont permis de se faire une idée plus exacte des conditions prévalant au Timor oriental.

11. Alors que le rapatriement librement consenti continue d'être le principal objectif du HCR, de 50 à 60 000 réfugiés devraient choisir de rester en Indonésie. Des pourparlers sont en cours avec les autorités concernant l'intégration sur place des réfugiés qui résident au Timor occidental afin d'appuyer les efforts du Gouvernement pour installer les réfugiés sur une période spécifique. Le HCR prévoit d'achever son opération au Timor occidental à la fin de 2001.

12. Les efforts se poursuivent au **Bangladesh** pour accélérer le rapatriement librement consenti des 22 000 réfugiés musulmans restants de l'Etat du nord de Rakhine à Myanmar. Bien que le processus de rapatriement ait repris en novembre 1998 suite aux interventions du HCR, 2000 personnes seulement sont rentrées en raison de difficultés procédurales. Le HCR a préconisé les discussions bilatérales entre les deux gouvernements pour simplifier les procédures et accélérer le rapatriement. Le HCR reste également préoccupé de voir que tous les réfugiés pourraient ne pas pouvoir ou vouloir rentrer au Myanmar dans un avenir proche; des solutions provisoires devront être trouvées. Suite aux discussions avec les autorités, certaines activités d'auto-assistance ont été lancées dans les camps.

13. Au **Cambodge**, des liens sont établis avec les agences de développement des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les institutions gouvernementales pour

garantir la poursuite de l'assistance dans les zones de retour avant l'achèvement des opérations du HCR à la fin 2000.

14. En **Chine**, le HCR a graduellement mis un terme à ses programmes d'installation sur place. En métropole, le HCR poursuit la recherche de solutions durables pour les réfugiés vietnamiens sous forme de naturalisation et de rapatriement librement consenti. Dans la région sous administration spéciale de Honk Kong, le centre de réfugiés vietnamiens Pillar Point, le dernier camp de réfugiés du territoire, a cessé ses opérations le 31 mai 2000. Le programme d'installation sur place mis au point par le Gouvernement a été élargi pour inclure les 1 400 réfugiés restants et ceux que l'on appelle les non ressortissants. Le HCR continue de discuter de la situation des personnes venant de la République démocratique de Corée au nord-est de la Chine avec les autorités.

15. En **République démocratique populaire lao**, le HCR continue de fournir une assistance à la réintégration en faveur de 29 000 rapatriés de Thaïlande, de Chine et d'autres pays, y compris 1 162 Laotiens rejetés rapatriés de Thaïlande au cours du dernier trimestre de 1999. Le HCR prévoit de transférer ses activités au Gouvernement et aux institutions des Nations Unies chargés du développement et de mettre un terme à ses activités à la fin 2001.

16. Au **Myanmar**, le HCR a facilité l'établissement d'un plan de développement intégré multisectoriel des Nations Unies sur cinq ans dans l'Etat du nord de Rakhine qui permettra un transfert des activités aux institutions chargées du développement en 2001. En conséquence, les activités du HCR seront considérablement réduites l'année prochaine. Le HCR maintiendra toutefois une présence sur le terrain pour les 230 000 rapatriés du Bangladesh et les nouveaux rapatriés. Des activités de développement communautaire seront également organisées pour les groupes ayant des besoins spécifiques en 2001.

17. La recherche de solutions aux 97 000 réfugiés bhoutanais à l'est du Népal a été stimulée par la visite du Haut Commissaire au Bhoutan et au Népal en avril et mai de cette année. Cette visite a permis des discussions à un haut niveau avec les deux gouvernements sur les modalités pratiques de vérification des réfugiés afin de déterminer qui peut rentrer au Bhoutan. Le HCR a fourni aux deux gouvernements sa base de données électronique sur les réfugiés afin de faciliter le processus de vérification et a offert son expérience technique. Suite à la visite du Haut Commissaire, les pourparlers bilatéraux entre les deux gouvernements ont repris à Thimphu et des progrès ont été faits sur plusieurs questions non encore résolues. Toutefois, un accord sur l'unité de vérification des réfugiés fait encore l'objet de controverses. Le HCR a suggéré une formule pour sortir de l'impasse et on espère que la vérification des réfugiés dans les camps pourra commencer au cours des prochaines semaines.

18. En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, 171 papouans-néo-guinéens (Irian Jaya) du Centre d'installation d'East Awin sont rentrés sous la supervision du HCR entre mars et mai 2000. En outre, 558 personnes devraient rentrer en juillet 2000. En 1999, le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a accordé à 1 000 résidents de ce centre, un permis de résidence permettant aux réfugiés de jouir de droits similaires à ceux de ses citoyens. 1 000 personnes supplémentaires devraient bénéficier de ce statut en 2000/2001.

III. Préparation et réponse d'urgence

19. Le HCR suit de près la situation au sud du Pacifique où l'évolution de la situation dans plusieurs pays pourrait aboutir à des déplacements intérieurs et des flux de réfugiés. Le Bureau régional de Canberra suit de près la situation à Fiji et dans les îles Salomon. Parallèlement au rapatriement librement consenti de Papouasie-Nouvelle-Guinée vers l'Indonésie, la principale activité du HCR en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la nécessité d'établir à nouveau une présence limitée à Port Moresby est envisagée. Plus à l'Ouest, le Bureau régional de Djakarta évalue la situation en Irian Jaya, Aceh et les îles Maluku et West Kalimantan. Une

série de cinq ateliers sous-régionaux sur la gestion des situations d'urgence et la création de capacités doivent se tenir en Indonésie pour former les fonctionnaires gouvernementaux nationaux et provinciaux, les partenaires opérationnels et le personnel des Nations Unies en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence.

20. Au Japon, le HCR établit un centre de formation régional pour la réponse humanitaire internationale. Le centre fournira une formation aux fonctionnaires gouvernementaux, aux organisations non gouvernementales et au personnel des Nations Unies dans la région par le biais de séminaires et de formation à distance via Internet.

IV. Initiatives régionales

21. Les **consultations Asie-Pacifique** qui en sont à leur quatrième année d'existence sont devenues un processus autonome pour la discussion des questions de réfugiés et de migration. Vu la diversité de la région Asie-Pacifique, la décision de ces consultations en juin 1999 de convoquer des réunions sous-régionales et de groupes d'experts s'est révélée efficace. Deux réunions sous-régionales pour les pays du Mékong et du Pacifique se sont tenues pour discuter notamment de la réintégration des rapatriés et du trafic de personnes. Des réunions complémentaires au niveau de la sous-région et de groupes d'experts ainsi qu'une session plénière annuelle sont prévus pour la fin de l'année.

22. Les **consultations régionales sur les mouvements de réfugiés et de migrants en Asie du Sud** ont abouti une législation nationale type sur les réfugiés et les demandeurs d'asile lors des cinquièmes consultations annuelles de Kathmandou en 1998. Une réunion du groupe des personnalités éminentes d'Asie du Sud qui a conduit les consultations doit avoir lieu à Colombo pour évaluer les efforts dans chaque pays afin de promouvoir l'adoption de cette législation nationale par les Etats de la sous-région.